

Domolus chey

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 210.

LUNDI ET MARDI.

3 ET 4 SEPTEMBRE 1832.

ITALIE.

LETTE ENCYCLIQUE DE GRÉGOIRE XVI A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

GRÉGOIRE, PAPE XVI DU NOM,

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Vous vous étonnez peut-être que, depuis que la charge de toute l'Église a été imposée à notre faiblesse, nous ne vous ayons pas encore adressé de lettres, comme le demandaient, et un usage qui remonte aux premiers temps, et notre bienveillance pour vous. Il était certainement dans nos vœux de vous ouvrir sur-le-champ notre cœur, et dans la communication du même esprit, de vous entretenir de cette voix dont nous avons reçu l'ordre dans la personne du bienheureux Pierre de confirmer nos frères. Mais vous savez assez par quelle tempête de désastres et de douleurs nous nous trouvâmes, dès les premiers momens de notre pontificat, jetés tout à coup dans la haute mer, dans laquelle, si la droite de Dieu ne s'était signalée, vous nous eussiez vus submergés par l'effet d'une noire conspiration des méchants. Nous répugnons à renouveler nos justes douleurs par un triste retour sur tant de périls, et nous bénissons plutôt le Père de toute consolation, qui, dispersant les coupables, nous arracha à un danger imminent, et en apaisant une effroyable tourmente, nous permit de respirer. Nous nous proposâmes sur-le-champ de vous communiquer nos vœux pour guérir les maux d'Israël; mais l'immense fardeau d'affaires dont nous fûmes accablés pour ménager le rétablissement de l'ordre public, apporta quelque retard à notre dessein.

Une nouvelle cause de notre silence vint de l'insolence des factieux, qui s'efforcèrent de lever une seconde fois les drapeaux de la révolte. Nous dûmes enfin, quoiqu'avec une profonde tristesse, user de l'autorité qui nous est confiée d'en-haut, et réprimer sévèrement l'extrême opiniâtreté de ceux dont la fureur effrénée paraissait, non pas adoucie, mais plutôt fomentée par une longue impunité, et par un excès d'indulgence et de bonté de notre part. De là, comme vous avez pu le conjecturer, notre tâche et notre sollicitude journalière sont devenues de plus en plus pénibles.

Mais comme nous avons, suivant l'ancienne coutume, pris possession du pontificat dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, ce que nous avions différé pour les mêmes causes, nous venons à vous, Vénérables Frères, et nous vous adressons cette lettre en signe de nos dispositions pour vous, dans ce jour heureux où nous solennisons le triomphe de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge dans le Ciel, afin que celle qu'au milieu des plus grandes calamités nous avons reconnue comme patronne et comme libératrice, nous soit aussi favorable au moment où nous écrivons, et que par son souffle céleste elle nous inspire les conseils qui peuvent être les plus salutaires au troupeau chrétien.

C'est avec le cœur percé d'une profonde tristesse que nous venons à vous, dont nous connaissons le zèle pour la religion, et que nous savons fort inquiets des dangers du temps où nous vivons. Nous pouvons dire avec vérité que c'est maintenant l'heure de la puissance des ténèbres pour cribler, comme le blé, les fils d'élection. Oui, *la terre est dans le deuil et périt; elle est infectée par la corruption de ses habitans, parce qu'ils ont violé les lois, changé les ordonnances du Seigneur, rompu une alliance éternelle* (1).

Nous vous parlons, vénérables frères, de ce que vous voyez de vos yeux, et de ce dont nous pleurons et nous gémissons ensemble. C'est le triomphe d'une méchanceté sans retenue, d'une science sans pudeur, d'une licence sans bornes. Les choses saintes sont méprisées, et la majesté du culte divin, qui est aussi puissante que nécessaire, est blâmée, profanée, tournée en dérision par des hommes pervers. De là la saine doctrine se corrompt, et les erreurs de tout genre se propagent audacieusement. Ni les lois saintes, ni la justice, ni les maximes, ni les règles les plus respectables, ne sont à l'abri des atteintes des langues d'iniquité. Cette chaire du bienheureux Pierre, où nous sommes assis, et où Jésus-Christ a posé le fondement de son Église, est violemment agitée, et les liens de l'unité s'affaiblissent et se rompent de jour en jour. La divine autorité de l'Église est attaquée, ses droits sont anéantis; elle est soumise à des considérations terrestres, et réduite à une honteuse servitude; elle est livrée, par une profonde injustice, à la haine des peuples. L'obéissance due aux évêques est enfreinte et leurs droits sont foulés aux pieds. Les académies et les gymnases retentissent horriblement d'opinions nouvelles et monstrueuses, qui ne savent plus la foi catholique en secret et par des détours, mais qui lui font ouvertement une guerre publique et criminelle; car quand la jeunesse est corrompue par les maximes et par les exemples de ses maîtres, le désastre de la religion est bien plus grand, et la perversité des mœurs devient plus profonde. Ainsi, lorsqu'on a secoué le frein de la religion par laquelle seule les royaumes subsistent et l'autorité

se fortifie, nous voyons les progrès de la ruine de l'ordre public, de la chute des princes, du renversement de toute puissance légitime. Cet amas de calamités vient surtout de la conspiration de ces sociétés dans lesquelles tout ce qu'il y a eu, dans les hérésies et dans les sectes les plus criminelles, de sacrilège, de honteux et de blasphématoire, s'est écoulé, comme dans un cloaque, avec le mélange de toutes les souillures.

Ces maux, Vénérables Frères, et beaucoup d'autres et de plus fâcheux encore peut-être, qu'il serait trop long d'énumérer aujourd'hui, et que vous connaissez très-bien, nous jettent dans une douleur longue et amère, nous que le zèle de toute la maison de Dieu doit particulièrement dévorer, placés que nous sommes sur la chaire du prince des apôtres. Mais comme nous reconnaissons que dans cette situation il ne suffit pas de déplorer des maux si nombreux, mais que nous devons nous efforcer de les arracher autant qu'il est en nous, nous recourons à votre foi comme à une aide salutaire, et nous en appelons à votre sollicitude pour le salut du troupeau catholique, Vénérables Frères, dont la vertu et la religion éprouvées, la prudence singulière et la vigilance assidue nous donnent un nouveau courage et nous soutiennent, nous consolent et nous récréent au milieu de circonstances si dures et si affligeantes. Car il est de notre devoir d'élever la voix et de tout tenter pour que le sanglier sorti de la forêt ne ravage pas la vigne, et pour que les loups n'immolent pas le troupeau. C'est à nous à ne conduire les brebis que dans des pâturages qui leur soient salutaires et qui soient à l'abri de tout soupçon de danger. A Dieu ne plaise, nos très-chers frères, qu'accablés de tant de maux et menacés de tant de périls, les pasteurs manquent à leur charge et que, frappés de crainte, ils abandonnent le soin des brebis ou s'endorment dans un lâche repos! Défendons donc dans l'unité du même esprit notre cause commune, ou plutôt la cause de Dieu, et réunissons notre vigilance et nos efforts contre l'ennemi commun pour le salut de tout le peuple.

Vous remplirez ce devoir, si, comme le demande votre office, vous veillez sur vous et sur la doctrine, vous rappelant sans cesse que *l'Église universelle est ébranlée par quelque nouveauté que se soit* (1), et que, suivant l'avis du pontife saint Agathon, *rien de ce qui a été défini ne doit être ou retranché, ou changé, ou ajouté, mais qu'il faut le conserver pur et pour le sens et pour l'expression*. Qu'elle soit donc ferme, et inébranlable cette unité qui réside dans la chaire du bienheureux Pierre comme sur son fondement, afin que là même d'où découlent pour toutes les églises les avantages d'une communion précieuse, se trouvent pour tous un rempart, un refuge assuré, un port à l'abri des orages et un trésor de biens sans nombre (2). Ainsi, pour réprimer l'audace de ceux qui s'efforcent d'enfreindre les droits du Saint-Siège ou de rompre l'union des églises avec ce Siège, union qui seule les soutient et leur donne la vie, inculquez un grand zèle, une confiance et une vénération sincère pour cette chaire éminente, vous écrivant avec saint Cyprien *que celui-là se flatte faussement d'être dans l'Église, qui abandonne la chaire de Pierre sur laquelle l'Église est fondée*.

Vous devez donc travailler sans cesse à conserver le dépôt de la foi au milieu de cette conspiration d'impies que nous voyons avec douleur avoir pour objet de le ravager et de le perdre. Que tous se souviennent que le jugement sur la sainte doctrine dont les peuples doivent être instruits, et le gouvernement de toute l'Église, appartiennent au pontife romain, à qui la *pléine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle a été donnée par Jésus-Christ*, comme l'ont expressément déclaré les pères du concile de Florence. C'est le devoir de chaque évêque de s'attacher fidèlement à la chaire de Pierre, de conserver religieusement le dépôt et de gouverner le troupeau qui lui est confié. Que les prêtres soient soumis, il le faut, aux évêques, que St-Jérôme les avertit *de considérer comme les pères de l'âme*; qu'ils n'oublient jamais que les anciens canons leur défendent de faire rien dans le ministère et de s'attribuer le pouvoir d'enseigner et de prêcher *sans la permission de l'évêque, à la foi duquel le peuple est confié et auquel on demandera compte des âmes* (3). Qu'il soit donc constant que tous ceux qui trament quelque chose contre cet ordre établi, troublent autant qu'il est en eux l'état de l'Église.

Ce serait sans doute une chose coupable et tout-à-fait contraire au respect avec lequel on doit recevoir les lois de l'Église, que d'improver par un dérèglement insensé d'opinions la discipline établie par elle et qui renferme l'administration des choses saintes, la règle des mœurs et les droits de l'Église et de ses ministres; ou bien de signaler cette discipline comme opposée aux principes certains du droit de la nature, ou de la présenter comme défectueuse, imparfaite et soumise à l'autorité civile.

Comme il est constant, pour nous servir des paroles des pères de Trente, que *l'Église a été instruite par Jésus-Christ et ses Apôtres et qu'elle est enseignée par l'Esprit-Saint qui lui suggère incessamment toute vé-*

(1) S. Célestin, Pape, ép. 21, aux évêques des Gaules.

(2) S. Innocent, Pape, ép. 11, chez Constant.

(3) Des Can. Ap. 88, chez Labbe, T. I, page 38, éd. de Mansi.

(1) Isaïe, 24, 6.

rité, il est tout-à-fait absurde et souverainement injurieux pour elle que l'on mette en avant une certaine *restauration et régénération* comme nécessaire pour pourvoir à sa conservation et à son accroissement, comme si elle pouvait être censée exposée à la défaillance, à l'obscurcissement ou à d'autres inconvénients de cette nature. Le but des novateurs en cela, est de *jeter les fondemens d'une institution humaine récente*, et de faire, ce que saint Cyprien avait en horreur, que l'Église, qui est divine, devienne tout humaine. Que ceux qui forment de tels desseins considèrent bien que c'est au seul pontife romain, suivant le témoignage de saint Léon, que la dispensation des canons a été confiée, et qu'il lui appartient à lui seul, et non à un particulier, de prononcer sur les règles anciennes, et ainsi, comme l'écrivit saint Gélase, de peser les décrets des canons et d'apprécier les réglemens de ses prédécesseurs pour tempérer après un examen convenable ceux où la nécessité du temps et l'intérêt des églises demandent quelques adoucissements.

Nous voulons ici exciter votre zèle pour la religion contre cette ligue honteuse à l'égard du célibat ecclésiastique, ligue que vous savez s'agiter et s'étendre de plus en plus; quelques ecclésiastiques même joignant pour cela leurs efforts à ceux des philosophes corrompus de notre siècle, oubliant leur caractère et leurs devoirs et se laissant entraîner par l'appât des voluptés jusqu'à ce point de licence qu'ils ont osé en quelques lieux adresser aux princes des prières publiques réitérées pour anéantir cette sainte discipline. Mais il nous est pénible de vous entretenir long-temps de ces honteuses tentatives, et nous nous confions plutôt sur votre religion pour vous charger de conserver, de venger, de défendre de toutes vos forces, suivant les règles des canons, une loi si importante, et sur laquelle les traits des libertins sont dirigés de toutes parts.

L'union honorable des chrétiens, que saint Paul appelle un grand sacrement en Jésus-Christ et dans l'Église, demande nos soins communs pour empêcher qu'on ne porte atteinte, par des opinions peu exactes ou par des efforts et des actes, à la sainteté et à l'indissolubilité du lien conjugal. Pie VIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, vous l'avait déjà instamment recommandé dans ses lettres, mais les mêmes trames funestes se renouvellent. Les peuples doivent donc être instruits avec soin que le mariage une fois contracté suivant les règles ne peut plus être rompu, que Dieu oblige ceux qui sont ainsi unis de l'être toujours, et que ce lien ne peut être brisé que par la mort. Qu'ils se souviennent que le mariage faisant partie des choses saintes, est soumis par conséquent à l'Église; qu'ils aient devant les yeux les lois faites par l'Église sur cette matière, et qu'ils obéissent religieusement et exactement à celles de l'exécution desquelles dépendent la force, la vertu de l'alliance. Qu'ils prennent garde d'admettre sous aucun rapport rien de contraire aux ordonnances des canons et aux décrets des conciles, et qu'ils se persuadent bien que les mariages ont une issue malheureuse quand ils sont formés contre la discipline de l'Église, ou sans avoir invoqué Dieu, ou par la seule ardeur des passions, sans que les époux aient songé au sacrement et aux mystères qu'ils signifient.

(La fin à un numéro prochain.)

FRANCE.

PARIS, 31 août.

M. le prince de Talleyrand, dont la santé est tout-à-fait rétablie, se rendra à Londres après le retour à Paris de M. le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères.

— On assure que le duc de Nemours doit dans un mois aller faire un voyage en Belgique pour y rester quelques jours auprès de sa sœur, la Reine des Belges.

— Ce matin à sept heures et demie précises, l'exécution du parricide Benoist a eu lieu à la barrière Saint-Jacques. Benoist, à qui l'on avait caché le rejet de son pourvoi en grâce, a été saisi de violentes convulsions au moment des apprêts du départ. Depuis Bicêtre jusqu'au lieu de l'exécution, il a poussé des cris et des hurlemens affreux qui n'ont cessé que lorsque le fatal couteau est tombé.

— Hier, immédiatement après le prononcé de l'arrêt de la cour, les saint-simoniens se mirent en marche pour retourner à Ménilmontant. En sortant du Palais, ils traversèrent, accompagnés des sergens de ville, une foule curieuse de voir les nouveaux apôtres. Quelques huées se firent entendre lors de leur passage sur le quai aux Fleurs, la place de Grève et la rue St-Antoine. Arrivés sur les boulevards, à la rue de Ménilmontant, les sergens de ville barrèrent la rue et ne laissèrent passer que les membres de la famille, qui furent par ce moyen dégagés de la multitude qui les suivait. Quand la famille saint-simonienne eut dépassé la barrière, elle se mit à chanter en masse un chant dont le refrain était :

Hommes et peuples,

Aimez les apôtres

D'un Dieu d'amour pour vous;

Gloire à Dieu (4 fois.)

Entrés dans la cour de leur demeure, ils se rangèrent en demi-cercle, faisant face aux curieux du faubourg qui les avaient suivis et qui étaient restés dans la rue; ils chantèrent encore là des hymnes à la gloire du père, et d'autres où les misères populaires étaient peintes avec les plus vives couleurs. La fin se terminait ainsi :

Le peuple a faim,

Le peuple est misérable.

Enfin les portes furent fermées et la foule se dissipa.

— On écrit de Nantes, le 28 août :

Des bandes de chouans continuent toujours à parcourir la Vendée; le général Drouet d'Erlon va faire parcourir ce pays par des colonnes mobiles formées des régimens en garnison dans la 12^e division militaire. Les troupes prendront des vivres pour dix jours.

— On écrit ce qui suit d'Alger, en date du 13 août :

On sait que le seul port de la régence d'Alger où l'on puisse jeter l'an-

cre avec sûreté, est celui de Bugie, 25 lieues d'Alger; la ville du même nom est le chef-lieu d'un territoire important. Ces jours derniers, un bâtiment de guerre anglais s'est approché du fort de Bugie dont il a reçu une volée de coups de canon, et dont il est résulté quelques avaries dans sa mâture. Le capitaine anglais a fait virer de bord, et il est venu tout aussitôt demander réparation de cette insulte à notre gouvernement qui a cru se tirer d'embarras en répondant que Bugie était encore occupé par les Barbaresques. Le capitaine a déclaré qu'il allait demander du renfort à Gibraltar, en ajoutant que puisque les Français avaient négligé de s'emparer de cette forteresse qui dépendait de la régence algérienne, il devait, lui, capitaine anglais, considérer la province de Bugie comme indépendante, et que le gouvernement britannique allait en tirer la même satisfaction.

— D'après le *Morning Herald*, les dernières nouvelles d'Oporto représentent la cause constitutionnelle comme étant plus florissante que jamais. Don Pedro a à sa disposition 200 pièces de canon au moyen desquelles il peut défendre la ville à toute extrémité, et ses troupes sont réputées bien supérieures à celles de don Miguel; au point que quand même ce dernier pourrait faire marcher 50,000 hommes pour attaquer la ville, il ne serait pas en état de s'en emparer.

— M^{me} Christophe, ex-impératrice d'Haïti, est à Genève avec sa fille.

BRUXELLES, 2 septembre.

Le ministre de la justice renouvelle l'avis qu'il n'est donné aucune suite aux requêtes adressées à son département, qui ne sont pas sur timbre.

— M. de Meulenaere va passer quelques jours à Bruges.

— Un détachement du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, fort de 50 hommes partira lundi de Gand pour aller rejoindre les escadrons de guerre à Turnhout.

— Hier 31 août, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, un bateau, *le vieux de Tournay*, chargé de chaux et ayant pour destination la ville de Bruges, a coulé à fond de l'Escaut, à Eenaeme. La perte de ce bâtiment, avec les marchandises qu'il contenait, peut être évaluée à 14,000 francs. Il paraît que ni le bateau ni les marchandises de chargement n'étaient assurés.

— La commission administrative du musée des arts et de l'industrie a pris des arrangemens avec M. le docteur Keil. Par suite de ces arrangemens, ce physicien a réaimanté les aiguilles, les barreaux et les aimans naturels qui se trouvent dans les collections de l'établissement et a considérablement amplifié leur force, il laisse en même temps au musée un de ses aimans artificiels qui porte environ 75 livres. M. Keil a confié à M. Quetelet, l'un des administrateurs du musée, le secret de la méthode par laquelle il est parvenu à donner aux aimans une force extraordinaire, sans autre garantie que la promesse de ne point le rendre public avant cinq ans. M. Keil se rend en Angleterre, où il compte construire un aimant qui surpasse pour la force tous ceux que l'on a faits jusqu'ici.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 31 août, à 9 heures du matin, au 1^{er} septembre, à la même heure, 24 nouveaux cas, 16 décès.

Ixelles, 1^{er} septembre. — Ni cas nouveau, ni décès.

Etterbeek, 1^{er} septembre. — 1 cas nouveau, un décès.

Boitsfort et Auderghem, du 30 août au 1^{er} septembre. — 12 cas nouveaux, 5 décès.

Molenbeek, du 29 au 31 août. — 5 cas nouveaux, 4 décès.

Berchem-Ste-Agathe, du 30 au 31. — 10 cas nouveaux, 4 décès.

Hal, 31. — 7 cas nouveaux, 1 décès.

Nivelle, du 28 au 29. — 2 cas de choléra, aucun décès.

Genappe, du 29 au 31. — 3 cas nouveaux, 2 décès.

Gand, 31 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 12 décès, 13 nouveaux cas, 18 en traitement, 18 convalescens, 7 guéris.

Alost, 31. — 2 cas nouveaux, 2 décès.

Termonde, du 29 au 31. — 2 cas nouveaux, aucun décès.

Ninove, 31. — Un cas nouveau, aucun décès.

Bruges, du 29 au 31. — 7 cas nouveaux, 1 décès.

Ostende, 31. — 2 cas nouveaux, un décès.

Nieuport, 31. — Ni cas nouveaux, ni décès.

Anvers, du 31 au 1^{er} septembre. — 8 nouveaux cas, 9 décès, 5 guéris.

Malines, 31. — 3 cas nouveaux, 3 décès.

Lierre, 30. — 2 cas nouveaux, 3 décès.

Mons, 31. — Un cas nouveau, 2 décès.

Tournay, 31. — 4 cas nouveaux, un décès.

NAMUR, 3 septembre.

Quelques journaux de Bruxelles contiennent ce qui suit: *Il se confirme qu'il y a eu trois cas de choléra à Balâtre, province de Namur.*

Nous ne concevons pas l'obstination que mettent certaines personnes à voir le choléra où il n'a jamais existé. Dans notre n^o 204 nous avons assuré que le choléra ne s'était point encore manifesté à Balâtre, et nous le savions de bonne part. Il paraît qu'on a encore répété cette nouvelle erronée, puisque les journaux de Bruxelles la reproduisent aujourd'hui. D'après des renseignemens qui nous parviennent ce matin même, *il se confirme que Balâtre n'est pas plus que Namur, atteint de la funeste maladie.*

— Le 1^{er} de ce mois est arrivé en cette ville, venant de Liège, un détachement de 74 hommes pour le 5^e bataillon du 7^e régiment d'infanterie. Deux autres détachemens venant du Hainaut et se rendant à Liège, composés de 63 hommes, ont aussi logé à Namur, ainsi qu'un détachement de 116 miliciens de cette province, allant au dépôt du 5^{me} régiment, à Liège.

— Un arrêté royal du 25 août autorise la construction d'une route provinciale entre la Sambre et la route de Dinant à Philippeville, se di-

rigéant de Bouillon par Annevoye et Bioulx sur Somesée, et résolue par les états de la province de Namur dans leur session de 1829.

On écrit de Celles, 1^{er} septembre, que le 30 août, vers minuit, trois hommes se disant militaires, sont entrés à l'aide d'escalade et d'effraction dans la chambre de M. le curé, âgé de 78 ans; ils lui demandèrent 30 couronnes en se disposant à crocheter tiroirs et armoires. Le curé leur dit de ne rien briser, qu'il leur ouvrirait tous ses tiroirs. Il y avait dans un secrétaire 14 couronnes qu'ils emportèrent. Un coffre renfermant des ornemens sacerdotaux fut exploré, mais ils laissèrent tous ces objets. En sortant ils prirent deux pains dans la cuisine. La police recherche les coupables.

— Les électeurs de l'arrondissement de Ruremonde ont élu, à l'unanimité des suffrages, M. Ernst, président du tribunal et président du collège électoral, membre de la chambre des représentans, en remplacement de M. Gelders, décédé.

— Dans la nuit du 29 au 30 août, trois forçats ont tenté de s'évader de la maison de force de Gand. Ils avaient pratiqué un trou dans la muraille et creusé à quelques pieds sous terre, lorsque l'eau est venue les assaillir; sur le point d'être noyés, ils ont été obligés d'appeler du secours.

— Dans la soirée du 31 août, on a trouvé, dans une maison de la commune de Beernem (Flandre occidentale), le maître du logis et sa femme assassinés. Cette dernière gisait dans la chambre, et le mari sur le fumier dans la basse-cour, ayant la gorge coupée. (Standaard.)

— Le 22 août dernier, deux individus avaient vendu, au marché public de Wavre, deux vaches. Au moment d'en recevoir, le prix des acheteurs, ils s'enfuirent à toutes jambes en apercevant la gendarmerie qui, avertie par le garde champêtre que la conduite de ces individus paraissait suspecte, arrivait pour leur demander leurs papiers. Depuis, on ne sait ce qu'ils sont devenus; mais les deux vaches qu'ils ont abandonnées ont été mises en fourrière chez le sieur Gamare, au Sablon, à Wavre, où les légitimes propriétaires peuvent les réclamer.

— Les courses de chevaux à St-Trond ont eu lieu le 28 avec beaucoup d'éclat, bien que le temps ne fût pas favorable à ces sortes d'exercices; une grande affluence de monde entourait l'arène qui formait une espèce d'ovale dont les coursiers ont fait deux fois le tour. Le *Pacha*, cheval de race appartenant à M. le major Duroi, du 2^e lanciers, a remporté le prix, qui lui a été vivement disputé par le *Jack* appartenant à M. Kenens, major audit régiment.

— La lettre suivante a été adressée par l'ex-colonel Borremans à l'Émancipation :

Messieurs, les membres du collège de l'administration de la prison civile de Mons, ont cru devoir, malgré mon refus, me proposer au nombre de ceux qui viennent d'obtenir leur liberté; leurs intentions étaient louables, je leur en dois mes remerciemens, et je choisis la voie de votre journal pour les leur témoigner.

Cependant, messieurs, je dois à la vérité de dire que je n'ai accepté cette liberté, que parce que je ne pouvais la refuser, et que mon conseil m'a d'ailleurs assuré qu'elle ne préjudicait en rien aux droits que je crois avoir de me pourvoir contre l'arrêt en vertu duquel j'ai, sans me plaindre, gémi dix-huit mois dans les prisons. Car personne n'a oublié qu'au moment où j'ai été jugé, les lois existantes me laissaient, dans le recours au chef de l'état, un degré de juridiction d'autant plus favorable que la peine ne pouvait dans aucun cas être augmentée par lui, tandis qu'elle pouvait être ou atténuée ou totalement effacée; que M. le régent en déclarant qu'il ne pouvait s'immiscer dans le pouvoir judiciaire, m'a privé d'un avantage, sur lequel je pouvais d'autant plus compter, que j'avais été jugé sous l'influence des passions populaires, et qu'on n'a pas cru devoir alors apporter dans ma défense la franchise et la liberté que nécessitait ma position.

Mais je conserve l'espérance que le bonheur de me justifier judiciairement ne m'est pas enlevé; s'il n'en était pas ainsi, ceux qui ont bien voulu s'intéresser à moi peuvent être persuadés que je protesterais plus énergiquement et que je regarderais comme le plus grand des malheurs pour moi, l'arrêté qui me rend une liberté qui me serait odieuse avec la réprobation de mes concitoyens. Agréez,

Mons, le 30 août 1832.

J. ELSKENS BORREMANS.

— On écrit de Londres :

Nous pouvons assurer de la manière la plus positive que Louis-Philippe a protesté fortement contre les demandes du roi de Hollande, et qu'il a usé de tous les moyens en son pouvoir pour empêcher la Conférence de prendre une décision qui violerait l'esprit du traité du 15 novembre. Il reste maintenant à savoir s'il aura assez de fermeté pour protéger son gendre contre les souverains de la sainte alliance, s'ils engageaient le roi de Hollande à rejeter les demandes que la Conférence lui a récemment adressées. Lord Palmerston a dernièrement annoncé au général Goblet que l'Angleterre ne pouvait pas songer à se brouiller avec la Russie, l'Autriche et la Prusse uniquement pour obliger la Belgique; et quel que fût le désir de la France de secourir la Belgique, elle ne pourrait pas bouger sans le concours de l'Angleterre. Mais les Belges pensent tout le contraire; aussi M. Van de Weyer a-t-il été chargé de déclarer que Léopold, tout disposé qu'il était à négocier sur tous les points mis franchement en négociation, était résolu d'en appeler au sort des armes, plutôt que de se soumettre à la violation des bases du traité de la Conférence.

Noms des villes et communes ayant droit au drapeau d'honneur, en vertu de l'arrêté du congrès national en date du 21 mai 1831 :

(Extrait du *Moniteur*, partie officielle.)

Province de Brabant. — Bruxelles, Nivelles, Leeuw-St-Pierre, Anderlecht, Boitsfort, Molenbeck-St-Jean, Overysse, Saintes, Aerschot, Diest, Louvain, Tirlemont, Héverlé, Braine-Laleud, Grez-Doiceau, Jo-

doigne, La Hulpe, Perwez, Rebecq-Rognon, Waterloo, Genappe, Ixelles, Hal, Tervueren, Wavre.

Province d'Anvers. — Anvers, Boom, Lierre, Gheel, Herenthout, Herselt, Meerhout, Moll, Westerloo.

Province de Hainaut. — Mons, Tournay, Dour, Quaregnon, Jemmappe, La Hestre, Ath, Braine-le-Comte, Fontaine-l'Évêque, Gosselies, Leuze, Peruwelz, Soignies, Thuin, Chastelet, Enghien, Charleroy, Binche, Maffles, Meslin-l'Évêque, Morlanwelz, Seneffe, Fayt, St-Ghislain.

Province de Namur. — Namur, Dinant, Philippeville, Couvin, Andennes, Sclayn.

Province de la Flandre occidentale. — Thielt, Bruges, Ostende, Menin, Courtray.

Province de Luxembourg. — Luxembourg, Arlon, Neufchâteau, Bouillon, Bastogne.

Province de Liège. — Liège, Verviers, Huy, Herve, Ans et Glain, Hermée, Herstal, Jemeppe, Grace-Montegnée, Ensival, Dison, Homimont.

Province de Limbourg. — Venloo, Maeseyck, Ruremonde, Hasselt.

Flandre orientale. — Gand, Grammont, Renaix, Alost, Termonde.

VARIÉTÉ.

LES VOLEURS EN ESPAGNE. — (Suite et fin. Voir notre n° 208.)

Le modèle du voleur espagnol, le prototype du héros de grand chemin, le Robin-Hood, le Roque Guinar de notre temps, c'est le fameux Jose Maria, surnommé *el trempranito*, le matinal. C'est l'homme dont on parle le plus de Madrid à Séville et de Séville à Malaga. Beau, brave, courtois autant qu'un voleur peut l'être, tel est Jose Maria. S'il arrête une diligence, il donne la main aux dames pour descendre, et prend soin qu'elles soient commodément assises à l'ombre, car c'est de jour que se font la plupart de ses exploits. Jamais un juron, jamais un mot grossier; au contraire, des égards presque respectueux, et une politesse naturelle, qui ne se dément jamais. Ote-t-il une bague de la main d'une dame? « Ah! madame, dit-il, une aussi belle main n'a pas besoin d'ornemens. » On m'a assuré qu'il laisse toujours aux voyageurs assez d'argent pour arriver à la ville la plus proche, et que jamais il n'a refusé à personne la permission de garder un bijou que des souvenirs rendaient précieux.

On m'a dépeint Jose Maria comme un grand jeune homme de trente ans, bien fait, la physionomie ouverte et riante, des dents blanches comme des perles et des yeux remarquablement expressifs. Il porte ordinairement un costume de *majo* d'une très-grande richesse. Son linge est toujours éclatant de blancheur, et ses mains feraient honneur à un élégant de Paris ou de Londres.

Il n'y a guère que cinq ou six ans qu'il court les grands chemins. Je n'ai jamais pu tirer cette histoire au clair. Jose Maria fut obligé de prendre la fuite et de s'exiler à Gibraltar; là, comme l'argent lui manquait, il fit marché avec un négociant anglais pour introduire en contrebande une forte partie de marchandises prohibées. Il fut trahi par un homme à qui il avait fait part de son projet. Les douaniers surent la route qu'il devait tenir, et s'embusquèrent sur son passage. Tous les muets qu'il conduisait furent pris; mais il ne les abandonna qu'après un combat acharné, dans lequel il tua ou blessa plusieurs douaniers. Dès ce moment il n'eut plus d'autre ressource que de rançonner les voyageurs.

Un bonheur continuels l'a constamment accompagné jusqu'à ce jour. Sa tête est mise à prix, son signalement est affiché à la porte de toutes les villes, avec promesse de 8,000 réaux à celui qui le livrera mort ou vif (1), fût-il un de ses complices! Pourtant Jose Maria continue impunément son dangereux métier, et ses courses s'étendent depuis la frontière du Portugal jusqu'au royaume de Murcie. Sa bande n'est pas nombreuse; mais elle est composée d'hommes dont la fidélité et la résolution sont depuis long-temps éprouvées. Un jour, à la tête d'une douzaine d'hommes de son choix, il surprit à la *venta de Gazin* soixante-dix volontaires royalistes, envoyés à sa poursuite, et les désarma tous. On le vit ensuite regagner les montagnes à pas lents, chassant devant lui deux muets chargés des soixante-dix escopettes qu'il emportait comme pour en faire un trophée. On compte des merveilles de son adresse à tirer à balle. Sur un cheval lancé au galop, il touche un tronc d'olivier à cent cinquante pas. Le trait suivant fera connaître à la fois son adresse et sa générosité :

Un capitaine Castro, officier rempli de courage et d'activité, qui poursuit, dit-on les voleurs, autant pour satisfaire une vengeance personnelle que pour remplir son devoir de militaire, apprit par un de ses espions que Jose Maria se trouverait un tel jour dans une *aldea* écartée, où il avait une maîtresse. Castro, au jour indiqué, monte à cheval, et, pour ne pas éveiller les soupçons en mettant trop de monde en campagne, il ne prend avec lui que quatre lanciers. Quelques précautions qu'il mit en usage pour cacher sa marche, il ne put si bien faire que Jose Maria n'en fût instruit. Au moment où Castro, après avoir passé une gorge profonde, entra dans la vallée où était située l'*aldea* de la maîtresse de son ennemi, douze cavaliers bien montés paraissent tout-à-coup sur son flanc, et beaucoup plus près que lui de la gorge par où seulement il pouvait faire sa retraite. Les lanciers se crurent perdus. Un homme monté sur un cheval bai, se détache au galop de la troupe des voleurs, et arrête son cheval tout court à cent pas de Castro. On ne surprend pas Jose Maria! s'écrie-t-il. Capitaine Castro, que vous ai-je fait pour que vous vouliez me livrer à la justice? Je pourrais vous tuer; mais les hommes de cœur sont devenus rares, et je vous donne la vie. Voici un souvenir qui vous apprendra à m'éviter. A votre schako! » En

(1) Lorsque j'étais à Séville, on trouva un matin, sur la porte de Triana, au bas du signalement de Jose Maria, ces mots écrits au crayon: « Signature du susdit: JOSE MARIA. »

parlant ainsi, il l'ajuste, et d'une balle il traverse le haut du schako du capitaine. Aussitôt il tourna bride et disparut avec ses gens.

Voici un autre exemple de sa courtoisie :

On célébrait une noce dans une métairie des environs d'Andujar. Les mariés avaient déjà reçu les complimens de leurs amis, et l'on allait se mettre à table, sous un grand figuier, devant la porte de la maison. Tout d'un coup parut un homme à cheval, sortant d'un bouquet de bois, à portée de pistolet de la maison. L'inconnu sauta lestement à terre, salua les convives de la main, et conduisit son cheval à l'écurie. On n'attendait personne; mais en Espagne tout passant est bien venu à partager un repas de fête; d'ailleurs l'étranger, par ses habillemens, paraissait être un homme d'importance. Le marié se détacha aussitôt pour l'inviter à dîner.

Pendant qu'on se demandait tous bas quel était cet étranger, le notaire d'Andujar, qui assistait à la noce, était devenu pâle comme la mort. Il essayait de se lever de la chaise qu'il occupait près de la mariée; mais ses genoux ployaient sous lui, et ses jambes ne pouvaient plus le supporter. Un des convives s'approcha de la mariée : « C'est Jose Maria ! dit-il; je me trompe fort, ou il vient ici pour faire quelque malheur (*para hacer una muerte*). C'est au notaire qu'il en veut. Mais que faire? le faire échapper ! — Impossible ! Jose Maria l'aurait bientôt rejoint. — Arrêter le brigand ? Mais sa bande est sans doute aux environs; d'ailleurs il porte des pistolets à sa ceinture, et son poignard ne le quitte jamais. — Mais, monsieur le notaire, qu'avez-vous donc fait ? — Hélas, rien, absolument rien ! » Quelqu'un murmura tout bas que le notaire avait dit à son fermier, deux mois avant, que si Jose Maria venait jamais lui demander à boire, il devrait mettre un gros d'arsenic dans son vin.

On délibérait encore sans entamer la *Olla*, quand l'inconnu reparut suivi du marié. Plus de doute, c'était Jose Maria. Il jeta en passant un coup d'œil de tigre au notaire qui se mit à trembler comme s'il avait eu le frisson de la fièvre; puis il salua la mariée avec grâce, prit un tabouret de liège, s'approcha de la table et s'assit sans façon à côté de la mariée, entre elle et le notaire qui paraissait à chaque instant sur le point de s'évanouir.

On commença à manger. Lorsqu'on servit du vin d'extrà, la mariée prenant un verre de Montilla le toucha de ses lèvres et le présenta ensuite au bandit. C'est une politesse que l'on fait à table aux personnes que l'on estime.

Jose Maria prit le verre, remercia avec effusion, et déclara à la mariée qu'il la priaît de le tenir pour son serviteur, et qu'il ferait avec joie tout ce qu'elle voudrait bien lui commander.

Alors celle-ci toute tremblante et se penchant timidement à l'oreille de son terrible voisin : « Accordez-moi une grâce, dit-elle. Oubliez, je vous en conjure, les mauvais vouloirs que vous avez peut-être apportés ici. Promettez-moi que, pour l'amour de moi, vous pardonneriez à vos ennemis, et qu'il n'y aura pas de scandale à ma noce.

— Notaire ! dit Jose Maria, se tournant vers l'homme de loi tremblant, remerciez madame. Sans elle je vous aurais tué avant que vous eussiez digéré votre dîner. N'avez plus peur, je ne vous ferai plus de mal. Et lui versant un verre de vin, il ajouta avec un sourire un peu méchant. « Allons notaire, à ma santé ! ce vin est bon et il n'est pas empoisonné. » Le malheureux notaire croyait avaler un cent d'épingles. « Allons ! enfans ! s'écria le voleur, de la gaité (*vaya de bromas* !) vive la mariée ! » Et se levant avec vivacité, il courut chercher une guitare et se mit à improviser un couplet en l'honneur des nouveaux époux.

Vers minuit, une petite fille de 12 ans, à demi couverte de guenilles s'approcha de Jose Maria, et lui dit quelques mots dans l'argot des Bohémiens. Jose Maria tressaillit : il courut à l'écurie, d'où il revint bientôt emmenant son bon cheval. Puis s'avançant vers la mariée, un bras passé dans la bride : « Adieu, dit-il, jamais je n'oublierai les momens que j'ai passés ici. Ce sont les plus heureux que j'aie vus depuis bien des années. Soyez sages bonne pour accepter cette bagatelle d'un pauvre diable qui voudrait avoir une mine à vous offrir. » Il lui présentait en même temps une jolie bague.

Le voleur serra la main de tous les convives, celle même du notaire, puis sautant lestement en selle il regagna les montagnes. Alors seulement le notaire respira librement. Une demi-heure après arriva un détachement de miquelets, mais personne n'avait vu l'homme qu'ils cherchaient.

Le peuple espagnol, qui sait par cœur les romances des douze pairs, qui chante les exploits de Renaud de Montauban, doit nécessairement s'intéresser beaucoup au seul homme qui, dans un temps aussi prosaïque que le nôtre, fait revivre les vertus chevaleresques des anciens preux. Un autre motif contribue encore à augmenter la popularité de Jose Maria : il est extrêmement généreux. L'argent ne lui coûte guère à gagner, et il le dépense facilement avec les malheureux. Jamais, dit-on, un pauvre ne s'est adressé à lui sans en recevoir une aumône abondante.

Un muletier me racontait qu'ayant perdu un mulet qui faisait toute sa fortune, il était sur le point de se jeter la tête la première dans le Guadalquivir, quand une boîte contenant six onces d'or fut remise à sa femme par un inconnu. Il ne doutait pas que ce ne fût un présent de Jose Maria, à qui il avait indiqué un gué un jour qu'il était poursuivi de près par les miquelets.

Certain pauvre colporteur des environs de Campillo de Arenas conduisait à la ville une charge de vinaigre. Ce vinaigre était contenu dans des outres, suivant l'usage du pays, et porté par un âne maigre, tout pelé, à moitié mort de faim. Dans un sentier, un étranger, qu'à son costume on aurait pris pour un chasseur, se rencontre avec le vinaigrier, et d'abord qu'il voit l'âne, il éclate de rire. « Quelle haridelle as-tu là, camarade ? s'écria-t-il, sommes-nous en carnaval pour la promener de la sorte ? » Et les rires ne cessaient pas.

« Monsieur, répondit tristement l'ânier piqué au vif, cette pauvre bête, toute laide qu'elle est, me gagne encore mon pain. Je suis malheureux, moi, et je n'ai pas d'argent pour en acheter un autre.

« — Comment ! s'écria le rieur, c'est cette hideuse bourrique qui t'empêche de mourir de faim ! Mais elle sera crevée avant une semaine. Tiens ! continua-t-il en lui présentant un sac assez lourd, il y a chez le vieux Herrera un beau mulet à vendre. Il en veut 1,500 réaux, les voici. Achète ce mulet dès aujourd'hui, pas plus tard, et ne marchande pas. Si demain, je te trouve par les chemins avec cette effroyable bourrique, aussi vrai qu'on me nomme Jose Maria, je vous jetterai tous les deux dans un précipice. »

L'ânier resté seul, le sac à la main, croyait rêver, les 1,500 réaux étaient bien comptés. Il savait ce que valait un serment de Jose Maria, et se rendit chez Herrera, où il se hâta d'échanger ses réaux contre un beau mulet.

La nuit suivante, Herrera est éveillé en sursaut. Deux hommes lui présentaient un poignard et une lanterne sourde à la figure. « Allons vite ! ton argent ? — Hélas ! mes bons seigneurs, je n'ai pas un quarto chez moi. — Tu mens, tu as vendu hier un mulet 1,500 réaux que t'a payé un tel de Campillo. » Ils avaient des argumens tellement irrésistibles, que les 1,500 réaux furent bientôt donnés, ou si l'on veut rendus.

LA PRIÈRE DE L'AURORE.

O Dieu dont je tiens l'être !
Toi qui regles mon sort ;
Seul arbitre, seul maître
De mes jours, de ma mort !
Je t'offre les prémices
Du jour qui luit sur moi,
Et veux, sous tes auspices,
Ne le donner qu'à toi.

Daigne d'un œil propice
En voir tous les instans ;
Que ta main en banisse
Tous les dangers pressans :
Surtout, Dieu de clémence,
Qu'avec ton saint secours
Nul crime, nulle offense
N'en ternisse le cours !

Que ta bonté facile,
Qui voit tous mes besoins,
Rende à tes yeux utile
Mon travail et mes soins ;
Et que, suivant la trace
Que nous ouvrent les saints,
Mes jours soient, par ta grâce,
Des jours purs et sereins !

A*****

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 31 août.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza	20 00	23 00	76 00	75 50	10 25	9 75
OEillette	25 00	26 00	112 00	00 00	8 00	00 00
Id. bon goût	» »	» »	113 00	00 00	00 00	00 00
Lin	18 50	00 50	79 50	00 00	15 00	16 50
Caméline	20 00	00 00	84 00	00 00	9 50	10 00
Chanvre	13 00	14 00	83 50	00 »	9 00	00 00
Huile épurée pour quinquets			82 00	81 50		
Idem » » réverbères			80 00	79 50		

BOURSES.

ANVERS, 1^{er} septembre.

Emprunt de 12 millions	99 3/4	P	Emprunt romain	79
» de 10 millions	99 3/4		Lots	380 à 381
» Rotschild	75 3/8 à 1/4		Napolitains	76
Autriche métalliques	89		Guebhard	79 3/8
Lots de Pologne	98	A	Rente perp. espag. à Paris	
Rentes remb. (<i>los-renten</i>)	88		» à Amsterdam	51 3/8 à 5/8

PARIS, 31 août.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 98 fr. 75 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 82 50. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 68 80. — Act. de la banque, 1657 50. — Certifié. Falconnet, 80 75. — Cortès d'Espagne, 12 0/0. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 57 5/8. — Emprunt d'Haïti, 200 00. — Emprunt belge, 77 0/0. — Emprunt romain, 80 1/4.

AMSTERDAM, 31 août.

Dette active 44 0/0. Billets de change 17 1/4. Synd. d'amortissement 74 1/4. Rente perp. d'Amsterdam 51 15 1/16. Métalliques 85 1/2.

LONDRES, 31 août.

Consolidés, 84 3/8.

VIENNE, 24 août.

Métalliques. — 88 1/3. Act. de la banque 1146 3/4.

MARCHÉ DE NAMUR, du 1^{er} septembre.

Froment, la rasière	9 44 52
Seigle, <i>idem</i>	5 68 66
Avoine, <i>idem</i>	2 99 24
Pommes de terre	1 86 43
Beurre (liv. des P.-B.)	0 66 47

ANNONCE

1881. Le public est prévenu que le 10 courant, à une heure après midi, il sera exposé en vente 20 bonniers de taillis et futaie du bois de *Saint-Paul*, situé à Hamois; divisés en 50 lots.

Le prix de cette vente sera payable à 9 et 12 mois, et le recours aura lieu à la barrière de Hubinne.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.